



Syndicat mixte de Besançon  
et de sa Région pour le  
traitement des déchets

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 28 mars 2017**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;  
**C.C.L.L :** MAMET Gérard ;  
**C.C.V.M :** BERGER Joël ; MARCHAL François ;

**Secrétaire de séance :** BOUSSET Jean-Marc

**Procuration de vote :**

**Mandants :** FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;  
**Mandataires :** EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

**Objet :** Etat d'avancement du projet de promotion des couches lavables

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE PROMOTION DES COUCHES LAVABLES

**Rapporteur :** Madame Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

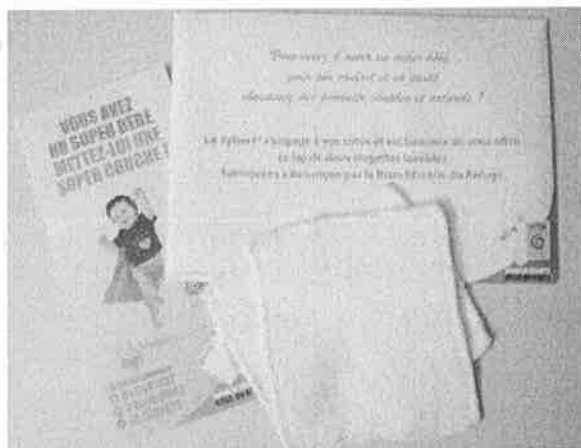
### 1. CAMPAGNE DE COMMUNICATION « SUPER BEBE »

La distribution des plaquettes « Super bébé » et présentoirs est en cours sur tout le SYBERT.

Sont concernés :

- les crèches
- les assistantes maternelles et relais d'assistantes maternelles
- les magasins d'articles de puéricultures (neuf et occasion)
- les sages-femmes
- les associations d'aides à la parentalité
- les PMI, CAF
- les maternités
- accueil DGD, ville de Besançon, SYBERT...

Pour mobiliser les maternités (CHU et polyclinique), nous allons offrir aux jeunes mamans un lot de deux lingettes lavables, fabriquées par la Blanchisserie du Refuge, accompagné de la plaquette sur le prêt du kit d'essai. La distribution est prévue en mars 2017.



L'objectif de cette action est d'une part, d'avoir un premier contact avec les maternités qui pourraient être intéressées par l'usage de couches lavables, et d'autre part, de faire connaître notre action auprès des mamans et promouvoir l'usage de produits lavables (lingettes, couches) particulièrement coûteux et générateurs de déchets.

Le magazine « 60 millions de consommateurs » de février 2017 publie une étude sur les composés et résidus toxiques contenus dans les couches jetables. 12 marques sont passées au crible. Des pesticides, des traces de composés organiques volatiles, des dioxines, du plastique au contact de la peau...10 modèles testés de couches jetables contiennent des éléments à risques toxiques. Même à faible dose, la peau des nourrissons est particulièrement fragile au niveau du siège. Les bébés portent des couches 23h sur 24h pendant environ 2 ans et demi !

## **2. RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION DANS LA CRECHE DE GRANDFONTAINE**

Le SYBERT a accompagné la micro-crèche de Grandfontaine de septembre à décembre 2016. Dès la première réunion de présentation du projet, nous avons senti un manque de cohésion dans l'équipe. Le projet n'était pas porté par l'ensemble du personnel mais uniquement par la directrice. Cet élément aurait dû nous alerter sur la capacité du personnel à s'approprier un tel projet qui demande une forte implication dans les changements de pratiques. L'équipe a participé à l'expérience avec l'idée dès le départ que c'était temporaire et que l'usage des couches jetables reviendrait à l'issue des 3 mois de l'expérimentation ! C'est donc sans surprise que la directrice nous a annoncé l'arrêt du test en décembre.

Une nouvelle crèche qui ouvre au printemps 2017 à Ecole-Valentin s'est dite véritablement intéressée pour tester les couches lavables. Nous allons continuer à démarcher les crèches et notamment celles en construction.

La création d'une plaquette spéciale crèches pour présenter l'accompagnement spécifique du SYBERT vers ces structures est en cours et sera disponible mi-février 2017.

Dans le cadre du projet « Zéro déchet, Zéro gaspi » du SYBERT, l'ADEME Bourgogne-Franche Comté soutient techniquement et financièrement cette démarche en finançant 50% du montant de l'investissement pour les crèches (achat de couches, achat d'un lave-linge professionnel).

## **3. RESTITUTION DE L'ETUDE INDDIGO**

Le bureau d'étude INDDIGO a réalisé une évaluation de l'utilisation des couches lavables dans deux crèches bisontines (Artois et Epoisses). La restitution est en cours et nous avons identifié des axes de progrès pour améliorer l'utilisation des couches lavables :

- Associer davantage le personnel (prévoir des temps d'échange, transférer les savoirs/les bons gestes aux nouveaux arrivants dans l'équipe, valoriser la démarche et le personnel...)
- Faire évoluer le modèle de couches qui n'offre pas une entière satisfaction (fuites, modèle peu adapté aux bébés potelés...).

C'est sur ce dernier point que nous allons axer notre travail en partenariat avec la Blanchisserie du Refuge et leur responsable couture. L'objectif est de travailler à un modèle de couche plus absorbant et moins volumineux, d'étudier la faisabilité d'utiliser de nouvelles matières afin de concevoir un modèle satisfaisant pour le plus grand nombre. Le SYBERT propose de financer ce volet « Recherche et Développement » à hauteur de 2 500 €.

## **4. RELANCE DE LA CONSULTATION « SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE A L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES »**

La prestation comprend quatre actions :

**Action 1 : Animer des stands de sensibilisation auprès des familles et du grand public** telles que bourse aux jouets, bourse aux matériels de puériculture, foires et salons ou lors de la semaine Internationale de la couche lavable par exemple.

**Action 2 : Poursuivre le service de prêt gratuit de kits d'essai auprès des familles**

Le prestataire assure 2 permanences par mois (Mairie de Besançon, rue Mégevand et Logis 13 Eco) et gère la coordination et prises de rendez-vous avec les familles.

**Action 3 : Sensibiliser les acteurs de la petite enfance comme relais d'information**

Le prestataire sera chargé d'organiser des rencontres (individuelles ou collectives) auprès de professionnels de la petite enfance pour présenter à la fois les couches lavables (description, utilisation, idées reçues...) et l'action d'accompagnement proposée par le SYBERT : crèches, assistantes maternelles, PMI, sages-femmes...

**Action 4 : Accompagner une structure (crèches, maternités) à la mise en place d'une expérimentation sur les couches lavables**

Pour l'année 2016, le montant des dépenses liées à ces prestations s'élèveront à environ 10 000 € HT.

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 20 000 € HT pour l'année 2017.

**A l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement sur la proposition de lancer une consultation « Sensibilisation et accompagnement du grand public et des professionnels de la petite enfance à l'utilisation des couches lavables » pour l'année 2017 et sur l'autorisation donnée à la Présidente de signer et notifier le marché dans le cadre de ses délégations.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité